



Après le rejet par Callian du transfert de l'eau à la CCPF le 1/1/2020, René Ugo répond à François Cavallier

René Ugo : "Nous ne sommes pas des donneurs de leçons"

Le transfert de la compétence de l'eau à la ComCom, prévu en 2020, a été reporté à 2026 après les votes de trois communes. Pour son président, cette perte de temps est préjudiciable.

Si les maires de Tanneron, Tourrettes et Callian se sont opposés au transfert de cette compétence (nos éditions du 28 juin et du 1er juillet), il n'en demeure pas moins que les six autres communes qui la composent y sont favorables. Dont Seillans. fief de René Ugo. Le maire et président de l'intercommunalité du Pays de Fayence souhaite aujourd'hui expliquer les raisons de sa position, sans pour cela jouer les mauvais élèves. ni les donneurs de leçon.

Quelle est votre position sur ce sujet ?

Elle est fondée sur une double conviction à savoir qu'il est devenu important que les communes travaillent ensemble pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource. Il est plus que jamais nécessaire de parler d'une seule voix pour être acteur de l'avenir des sources de la Siagnole. Le transfert des compétences eau et assainissement a été rendu obligatoire par la loi NOTRe de 2015, tempérée par la loi Ferrand Fesneau de 2018 qui permet à une minorité de blocage de s'opposer jusqu'au 1er janvier 2026 au plus tard. Le transfert de compétence aura donc lieu. Il reste simplement à en déterminer la date.

Ce qui aujourd'hui est le cas en Pays de Fayence. Alors quelle est l'urgence ?

Dans le domaine de l'eau, la question fondamentale est celle de la maîtrise de la ressource. Et dans le cas du Pays de Fayence, les trois quarts de l'alimentation proviennent des sources de la Siagnole. Le calendrier oblige à ce que l'année 2020 marque le début d'une nouvelle ère pour la gestion des sources de cette dernière, avec la fin du contrat de concession confié par le Département à la société E2S.

Quel est l'enjeu ?

Si le territoire veut se donner toutes les chances de jouer le plus grand rôle possible dans la maîtrise de cette ressource, il doit être capable de parler, au nom du Pays de Fayence, d'une seule voix vis-à-vis de ses interlocuteurs que sont l'État, le Département, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et le Syndicat de l'Eau du Var Est. Si les communes entrent en discussion en ordre dispersé et si le territoire fait la démonstration qu'il n'est pas en mesure de s'organiser, alors que tous nos voisins le sont, la solution de gestion des sources de la Siagnole sera moins favorable, voire défavorable au Pays de Fayence avec des conséquences sur le prix de l'eau mais aussi sur son autonomie et, à terme, sur son avenir. Le territoire doit être capable de dépasser ses divisions pour défendre notre intérêt commun, comme en 1993 où le SIVOM du Pays de Fayence a pu entrer au capital de la société E2S. Les élus de l'époque ont su s'unir et faire entendre leur voix unanime.

Quels risques court le Pays de Fayence avec cette minorité de blocage ?

Le Pays de Fayence est un petit territoire au regard de ses voisins des agglomérations de Cannes, de Grasse, de Draguignan ou de Fréjus-Saint-Raphaël. Notre place est singulière. ***Mais nous apportons des solutions en terme de gestion des déchets et de ressources en eau.*** Depuis 1972 et le début d'un travail intercommunal en Pays de Fayence, nous avons réussi à être un territoire de projet qui va de l'avant. Cela grâce à l'élaboration de notre Schéma de Cohérence Territoriale, au développement d'une régie efficace pour la collecte des déchets, au projet de centre d'enfouissement de déchets du Vallon des Pins, à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique... Si avec les élections qui approchent nous perdons notre unité et son dynamisme, c'est notre avenir commun que nous mettons en péril.

Source Var Matin 6/7/2019 Christian Godet